



Dossier de presse

1^{er} avril 2014

Écologie libérale remet le
Grand Prix du Poisson Vert

www.ecologielibérale.ch

Table des matières

| | |
|---|---|
| Conférence de presse du 1 avril 2014..... | 3 |
| Communiqué de presse | 4 |
| Qu'est-ce que le Grand Prix du Poisson Vert | 5 |
| Le Grand Prix du Poisson Vert à Paul Michellod..... | 6 |
| Le Grand Prix du Poisson Vert à M. Philippe Roch..... | 7 |
| Diplôme du Grand Prix du Poisson Vert..... | 8 |



Conférence de presse du 1 avril 2014

A 10h30 chez biofruit, rue du Rhône 12, 1963 Vétroz

- Narcisse Crettenand, président d'EL, 079/213.25.55, narswiss@bluewin.ch
- Maryline Morard, membre du comité d'Ecologie libérale
- Raffael Sergi, membre du comité d'Ecologie libérale
- David Crettenand, membre d'Ecologie Libérale
- Alain Marti, membre du comité d'Ecologie libérale



Communiqué de presse

Ce prix a pour objectif d'épingler une personne ou une institution dont les déclarations publiques nous ont fait bien rire (jaune) durant l'année écoulée.

Ce grand prix du sous-développement durable souhaite mettre en évidence la légèreté avec laquelle des personnes soit disant autorisées ou des institutions abordent les sujets les plus graves. Il nous semble donc judicieux de dénoncer – avec humour – leurs propos, inspirés par des intérêts éloignés du bien public.

Pour sa huitième édition, le comité d'Ecologie libérale a décidé de décerner le Grand Prix du Poisson Vert, à M. **Paul Michellod**, directeur des Forces Motrices Valaisannes (FMV) pour son affirmation dans l'émission Point de Vue de Canal 9 du 18 mars 2014 : « Nous préparons des capacités de nouvelles d'énergies renouvelables mais tant que le nucléaire ne s'arrête pas elles sont laissées hors circuit ». On doit bien avouer une certaine originalité dans cette idée. On se réjouit déjà de recouvrir les panneaux solaires déjà installés par des bâches, de vider toutes les installations de biogaz, de dévier l'eau des petites centrales hydrauliques et de mettre les éoliennes en drapeau. Ou alors M Michellod va-t-il peut-être écrire aux exploitants des centrales nucléaires de Mühleberg et de Beznau I (la plus vieille centrale nucléaire au monde qui est encore en fonction) pour qu'ils arrêtent immédiatement ces centrales afin de pouvoir injecter les capacités des nouvelles énergies renouvelables dans le réseau.

Le comité n'ayant pas pu départager les lauréats, il a décidé de décerner un deuxième Grand Prix du Poisson Vert à M. **Philippe Roch** pour son affirmation dans l'émission de la RSR « Prise de Terre » du 15 mars 2014 : « Il est plus facile d'installer une éolienne qu'un cabanon dans son jardin ». Arriver à faire croire aux gens qu'il est plus simple d'installer une éolienne qu'un cabanon de jardin voilà une bonne blague du 1^{er} avril qui mérite bien le Grand Prix du Poisson vert !

Les prix ont été décernés aux lauréats durant une cérémonie qui s'est déroulée chez Biofruits à Vétroz (Vs). Un diplôme ainsi qu'un trophée en chocolat ont été offerts par les membres du comité d'Ecologie libérale.

Vous trouverez les **photos** de la cérémonie et le dossier de presse sur notre site Internet dès que possible: www.ecologieliberale.ch.

Pour plus d'informations:

Narcisse Crettenand, président d'Ecologie libérale, 079/213.25.55



Qu'est-ce que le Grand Prix du Poisson Vert ?

Ce prix a pour objectif d'épingler une institution publique, une entreprise privée et/ou une personne pour nous avoir fait bien "rire" durant l'année écoulée par leurs déclarations publiques pleines de non-sens.

Ce grand prix du sous-développement durable permettra de mettre en évidence des sujets importants sur le ton de l'humour.

Chaque jour, on peut lire ou entendre de nombreuses informations contraires au bon sens, et le public n'est souvent pas armé pour mettre en doute ces informations.

Ecologie libérale veut, par cette action, souligner les plus "belles" d'entre elles.

Règlement du Grand Prix du Poisson Vert:

1. Le prix est remis à une institution publique, une entreprise privée et/ou à une personne ayant tenu publiquement des propos infondés destinés à travestir des réalités dont elles ne sont pas vraiment fières.
2. Le prix est remis chaque année à l'occasion du 1er avril.
3. Un diplôme est remis aux lauréats ainsi qu'un trophée en chocolat.
4. En cas de non-retrait du trophée, il sera croqué sur place par les personnes présentes et le diplôme sera envoyé aux lauréats.
5. La condition de remise du Grand Prix du Poisson Vert est de nous avoir fait rire par une déclaration publique, un article de presse ou une publicité qui est pleine de non-sens.
6. Aucune réclamation n'est admise.
7. Le jury se compose du comité d'Ecologie libérale.

Le Grand Prix du Poisson Vert à M. Paul Michellod

Ecologie libérale décerne le Grand Prix du poisson vert à Paul Michellod, directeur des FMV, pour sa déclaration dans l'émission « Point de Vue » de Canal 9 du 18 mars 2014 : « Il faudrait que la Confédération ait le courage de dire, nous préparons des capacités nouvelles, photovoltaïques, éoliennes, mais tant qu'il n'y a pas suffisamment de place sur le marché, très concrètement tant que les capacités nucléaire ne sont pas réduites progressivement, ces capacités nouvelles sont mises en place mais ne produisent pas pour l'instant quitte à devoir dédommager leurs propriétaires; donc provisoirement on les met hors circuit, mise en jachère. »

Imaginer construire des installations d'énergies renouvelables pour ne pas les mettre en fonction tant que l'on ne commence pas à arrêter les centrales nucléaires, il fallait y penser. M. Michellod se plaint des surcapacités européennes qui font baisser les prix de l'électricité sur le marché. Ce qu'il devrait savoir c'est qu'EON et RWE (les géants allemands de l'électricité) ont affirmé qu'il y avait 4300 MW de puissance en trop en Europe et qu'il faudrait débrancher plusieurs centrales du réseau. Mais avec le charbon qui est très bon marché car subventionner, les opérateurs n'ont pas très envie d'arrêter ces centrales pourtant très polluantes.

M. Michellod a également affirmé dans la même émission : «Des technologies (les nouvelles énergies renouvelables) qui n'ont pas fait leurs preuves ». Peut-être aurait-il fallu lui rappeler que dans le monde, il y avait pour :

- 318 GW de puissance éolienne à fin 2013
- 104.5 GW de puissance solaire à fin 2012
- 66 GW de puissance de petites hydrauliques en 2005
- ...

Pour comparaison, le parc nucléaire mondial a une puissance installée de 370 GW en 2012, y compris les réacteurs japonais qui ne fonctionnent plus depuis 2011.

Alors affirmer que les nouvelles énergies renouvelables n'ont pas fait leur preuve, voilà une affirmation bien mal étayée...

On aurait pu s'attendre de la part du directeur des FMV, un peu plus d'ouverture envers les nouvelles énergies renouvelables, ce d'autant plus que l'hydraulique d'accumulation et le pompage-turbinage vont devenir un complément indispensable comme énergie de réglage à ces énergies. De tout temps, il a fallu faire du réglage avec le courant de bande produit par nos centrales nucléaires, demain on fera du réglage pour le solaire et l'éolien. Courage M. Michellod, tout n'est pas perdu pour la grosse hydraulique mais de grâce, ne tirez pas sur le mauvais cheval.

Lien de l'émission : <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/points-de-vue/18-03-2014/points-de-vue.html>



Le Grand Prix du Poisson Vert à M. Philippe Roch

Le 15 mars dernier, M. Philippe Roch a affirmé dans l'émission de la RSR « Prise de Terre » : « Il est plus facile d'installer une éolienne qu'un cabanon dans son jardin ». Cela méritait bien un Grand Prix du Poisson vert. Seul une personne qui veut nous faire une blague le 1^{er} avril peut affirmer cela.

En effet, cette affirmation est à l'opposé de la situation réelle. Pour pouvoir implanter un parc éolien en Suisse, il faut produire de nombreuses études dans plus de 20 domaines différents avec la coordination de plus de 15 bureaux dans les différents offices de la Confédération. A ça, il faut encore ajouter le canton et la commune bien sur car les parcs nécessitent des plans d'aménagement cantonaux et communaux et un permis de construire. Il faut entre 5 et 15 ans pour pouvoir ériger un parc éolien. Les premières démarches pour construire le parc de Crêt-Meuron (Ne), par exemple, ont commencé en 2000 et toujours pas une éolienne à l'horizon...

Pour ce qui est du cabanon de jardin, il lui suffira d'un permis de construire. Certains cantons, tel Fribourg ont même une procédure simplifiée dédiée aux petits cabanons de ce genre. Pour preuve, il y a bien plus de cabanons de jardins que d'éoliennes en Suisse !

M. Roch c'est particulièrement appliqué dans cette émission. Il a aussi affirmé : « La production attendue est toujours exagérée ». Sauf que là aussi la réalité est tout autre. En 2012, Valéole annonçait 6,5 GWh pour Adonis. En 2013, elle a produit 6,87 GWh. Dans le Jura, les promoteurs du site du Peuchapatte prévoient environ 2'000 heures de fonctionnement heures pleine équivalent, avec une production 2012 de 15,3 GWh, le parc a fonctionné l'équivalent de 2'220 heures.

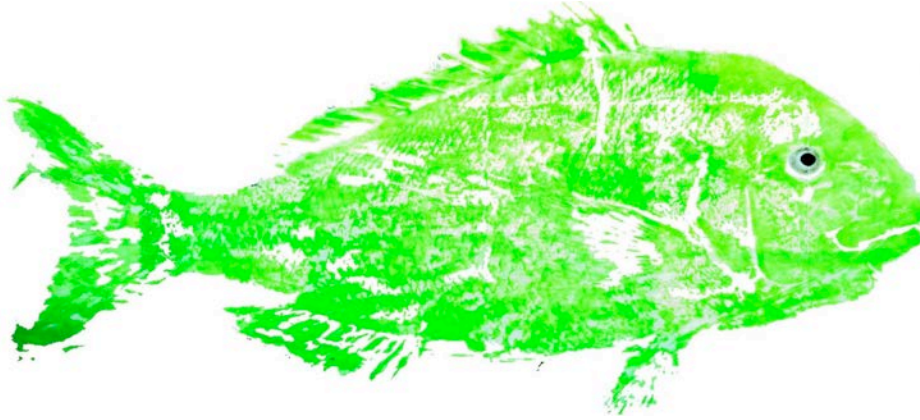
Il a également affirmé : « Il n'y a pas de législation éolienne ». Sauf que s'il n'y a pas une loi nommée loi sur l'énergie éolienne, des exigences légales spécifiques sont fixées dans la loi sur l'énergie (LENE), la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEI), la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et dans des ordonnances, par exemple, l'OEIE qui détermine spécifiquement les processus des évaluations environnementales à mener sur les projets éoliens. Le nom énergie éolienne est mentionné dans ces lois ou ordonnances. Il y a donc un cadre légal qui définit les procédures et les exigences pour les éoliennes. De la même manière, il n'y a pas de loi sur les trains, mais il existe bien une législation fédérale qui fixe des règles pour le bruit des trains, pour le transport de voyageur et pour l'élaboration de nouvelles lignes de train. L'affirmation initiale est donc fautive.

Et on vous épargne les autres affirmations ...

Lien de l'émission : <http://www.rts.ch/audio/la-1ere/programmes/prise-de-terre/5654624-eoliennes-pourquoi-ils-disent-non-15-03-2014.html>



Diplôme du Grand Prix du Poisson Vert



POUR LE 1^{er} AVRIL 2014, ÉCOLOGIE LIBÉRALE DÉCERNE À

M. Philippe Roch

LE GRAND PRIX DU **POISSON VERT**

POUR AVOIR DÉCLARÉ SUR LA 1^{ère}

« IL EST PLUS FACILE D'INSTALLER UNE ÉOLIENNE QU'UN CABANON DANS SON JARDIN »

CE FAISANT, **PHILIPPE ROCH** A DONNÉ À L'ENSEMBLE DE LA
POPULATION SUISSE UNE BONNE OCCASION DE RIRE

Photo du trophée

